

Département Saône et Loire – Canton de la Chapelle de Guinchay
Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024**

Régulièrement convoqué le 9 février 2024, le conseil municipal s'est réuni le 15 février 2024 à 20h00, sous la présidence du maire suppléant, le premier adjoint, Alain BAMET.

Présents : Julie JUGNET, Antoine BELICARD, Jean Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES.

Absent et excusé :

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 24 janvier 2024 a été approuvé par le Maire suppléant et la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Subvention les Z'amis Sampiarris
- Contrat de prestation SUEZ
- Modalité de publication des actes
- Marchés de travaux de rénovation des bâtiments communaux
- ZAER
- Convention CDG prévoyance
- Convention CDG santé
- Rythmes scolaires
- Questions Diverses

1) Subvention les Z'amis Sampiarris

Le maire suppléant, Alain BAMET, informe le conseil municipal que l'association les Z'amis Sampiarris sollicite une subvention ponctuelle pour l'achat de matériel pour leur soirée dansante. Il fait lecture du bilan financier et propose d'accorder une subvention de 150€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition (7 pour, 0 contre, 0 abstention).

2) Contrat de prestation SUEZ

Le maire suppléant, Alain BAMET, informe le conseil municipal que le contrat de prestation d'entretien pour les 9 poteaux incendies doit être renouvelé car arrivé à échéance. La proposition adressée par SUEZ correspond à un renouvellement pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024, pour 55€ HT annuel par poteaux incendie.

Jean Charles Claudel s'interroge sur l'acquisition par la Communauté de Commune d'un débitmètre universel Ponstronic pour contrôler le débit des poteaux. Il serait bon d'avoir plus d'information auprès de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition (7 pour, 0 contre, 0 abstention).

3) Modalités de publications des actes

Le maire suppléant, Alain BAMET, indique qu'il nous faut prendre une nouvelle délibération concernant la publication des actes. En effet, la délibération prise en mai 2022 indiquait que les actes devaient être publiés sous forme papier. Or, nous avons signé une convention avec la Préfecture de Saône-et-Loire le 15 novembre 2023 pour mettre en place la dématérialisation des actes. Le maire suppléant, Alain BAMET, propose de modifier la modalité de publication des actes sous forme électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 pour, 0 contre, 0 abstention).

4) Marchés de travaux de rénovation des bâtiments communaux

Jean Charles CLAUDEL informe qu'à la suite de l'appel d'offres pour les travaux de rénovation de la maire/école, les entreprises retenues sont :

| Lot | Entreprises "meilleurs disants" | TOTAL |
|-----|--|---------------------|
| 1 | SAS MACONNERIE ALFRED MORAIS | 87 942,51 € |
| 2 | BOURDON FRERES | 72 568,50 € |
| 3 | SARL MENUISERIE LAFFAY | 74 965,90 € |
| 4 | SAS GENAUDY | 58 599,75 € |
| 5 | SAS BERTHELIER ROGER | 6 206,00 € |
| 6 | SAS AUBONNET ET FILS | 6 948,30 € |
| 7 | GUERRIN | 74 872,00 € |
| 8 | ARELEC | 15 621,97 € |
| | TOTAL ENTREPRISES "meilleurs disants" | 397 725,03 € |

L'estimation était de 442 000 €.

Il nous faut maintenant notifier nos décisions aux entreprises retenues et non retenues, la réunion de lancement du chantier aura lieu courant mars 2024.

Les derniers dossiers de subvention ont été déposés, nous attendons leur instruction pour connaître le montant exacte des subventions qui nous seront accordées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 pour, 0 contre, 0 abstention).

5) ZAER

Jean Charles CLAUDEL indique qu'il nous faut prendre une délibération concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables. 3 zones ont été identifiées (zone bois-énergie sur le Bourg, zone éolienne entre Matour et St Pierre et zone photovoltaïque/géothermie/solaire thermique sur l'ensemble de la commune).

Après discussion, le conseil municipal approuve la délibération à 5 pour, 1 contre, 1 abstention.

6) Convention CDG Prévoyance

Le maire suppléant, Alain BAMET, informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de Saône-et-Loire va lancer début avril 2024, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à la convention de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance Prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Le maire suppléant, Alain BAMET précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de Gestion de Saône-et-Loire afin de mener la mise en concurrence.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 pour, 0 contre, 0 abstention) de :

- **Donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire**, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale.
- **Donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

7) Convention CDG Santé

Le maire suppléant, Alain BAMET, informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion de Saône-et-Loire va lancer début avril 2024, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure une convention de participation pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à la convention de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance Santé, mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Le maire suppléant, Alain BAMET, précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de Gestion de Saône-et-Loire afin de mener la mise en concurrence.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 pour, 0 contre, 0 abstention) de :

- **Donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire**, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale.
- **Donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de convention de participation pour la couverture du risque Santé.

8) Rythmes scolaires

L'organisation du temps scolaire (OTS) pour les écoles primaires se conforme aux articles D521-10 à D521-13 du code de l'éducation modifiés par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017. Le texte prévoit que la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans, à l'issue de laquelle cette décision peut être renouvelée tous les trois ans, après nouvel examen.

En conséquence, l'actualisation des demandes d'organisation du temps scolaire est à envisager pour la rentrée 2024 pour toutes les écoles du département, qu'elles fonctionnent actuellement sur un rythme hebdomadaire comportant 4 ou 5 matinées.

Ainsi, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 pour, 0 contre, 0 abstention) de maintenir l'organisation de la semaine scolaire à l'identique pour les trois ans à venir (2024, 2025 et 2026), soit une semaine scolaire à 4 jours.

9) Questions Diverses

- **Devis en cours**

- Aménagement derrière la salle des fêtes : deux devis reçus (ETPC Terrassement et Bourgogne Sud TP), nous décidons de retenir celui d'ETPC pour 14 645.17€, il nous reste à refaire le point sur certaines informations (épaisseur plateforme + évacuation).
- Edition bulletin municipal : devis « AU STUDIO 71 » pour 978 € pour 32 pages et 250 exemplaires. Nous validons ce devis.

- **Ménage par l'entreprise Gelin**

Le ménage de la mairie et de la bibliothèque sera fait à partir du 20 février 1 fois par semaine.

- **Bulletin Municipal**

Présentation de la maquette, validation en couleur bleu

- **Dates vote du budget et élection maire/adjoints**

On fixe les mercredis 27/03, 03/04

Il nous faut recenser les devis pour la préparation du budget.

- **Organisation des élections municipales du 17 et 24 mars 2023**

Un planning de permanence va être établi. Les horaires d'ouvertures sont de 8h à 18h.

3 plages horaires 8h à 11h30, 11h30 à 15h, 15h à 18h.

- **Travaux de l'école maternelle pour installation de l'alarme incendie**

Lundi 19/02 et mardi 20/02, l'entreprise AMEL installera l'alarme incendie.

Une formation devra être faite auprès de Christophe ROTIVAL (l'employé communal) et de Nathalie DUBOST (l'institutrice).

- **Travaux de panneaux solaires sur la salle communale**

Une étude de faisabilité avait été faite en 2021 par la société Starenco. Jean Charles CLAUDEL a repris contact avec eux pour relancer le projet. Un devis de maîtrise d'œuvre de 6 200 € HT nous a été adressé. Un complément d'informations sur ce devis va être demandé avant d'aller plus loin.

- **Demande de stockage pour le matériel de l'association « Les Z'amis Sampiarris »**

Nous ne pouvons pas nous prononcer pour l'instant, compte tenu des travaux qui auront lieu dans le bâtiment communal en 2024. Cette demande sera remise à l'ordre du jour une fois les travaux terminés.

- **Point Café-épicerie**

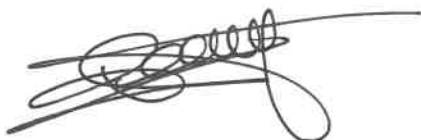
Une réunion de travail a eu lieu le 14 février 2024. Dans un premier temps, l'épicerie sera installée dans l'ancien fournil. Une liste des travaux à réaliser a été établie et les demandes de devis sont en cours. Le collectif va commencer à vider et à nettoyer les locaux.

- **Point SIE Haute Grosne**

Les travaux prévus dans le Bourg seront faits aux vacances de Pâques. Le financement sera partagé entre SUEZ et le Communauté de commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET



Le Maire Suppléant, le Premier Adjoint,
Alain BAMET

